CONTRÔLE D'HYGIÈNE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Pas de plan spécial Ramadan

Alors que l'on est à deux semaines du mois de Ramadan, qui coïncidera cette année avec une saison estivale exceptionnellement chaude et où les cas d'intoxication alimentaire sont généralement plus fréquents, au ministère du Commerce, tout le monde ou presque est en congé. Et du côté de la Direction du commerce d'Alger, aucun plan spécial n'a été prévu. Faudrait-il attendre l'irréparable pour réagir ?

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Par rapport à l'année précédente, le nombre de cas d'intoxication alimentaire sont à la hausse. Alors que près de 3 260 cas ont été enregistrés en 2008, plus de 2 400 cas ont été enregistrés rien que pour le premier semestre 2009.

Selon les prévisions de certains spécialistes, le bilan pourrait s'alourdir d'ici la fin de l'année. A l'approche du mois de Ramadan, où les citoyens sont plus sujets à des consommations de produits périssables, tels que les viandes, les œufs et les produits laitiers, au niveau du service «contrôle de la qualité» de la direction du commerce d'Alger, la dynamique est au point mort. Alors que du côté du ministère du Commerce, l'ambiance laisse supposer qu'on affiche une insouciance totale.

Selon Karim Bouzrara, chef de service par intérim de la cellule contrôle et contentieux, aucun plan spécial n'a été prévu pour le Ramadan 2009. «Il est vrai que cette année, le mois de Ramadan sera un peu différend de ceux des années précédentes.

Mais tout ce qu'on peu faire pour le moment, c'est de mobiliser les quelque 190 agents dont nous disposons pour assurer le contrôle au niveau de la capitale», a-t-il indiqué.

Selon ce responsable, les agents de contrôle dont dispose cette cellule ne couvrent que 70 % de l'ensemble des commerçants activant à Alger. Ils sont environ 165 000 commerçants pour 190 agents. Ce qui donne un agent pour 900 commerces.

Selon toujours notre interlocuteur, ce manque de moyens humains limite manifestement les interventions des contrôleurs. En effet, pour les actions enregistrées durant le mois de juillet dernier, le service «contrôle qualité», a enregistré 4 422 interventions qui ont conduit à la fermeture de 90 commerces, à la saisie de 280 Kg de viande rouge pour une valeur de 80 000 DA et 480 kg de viande blanche pour une valeur de 85 000 DA, outre 510 kg de divers produits alimentaires tels que les boissons, les crèmes glacées, les produits laitiers, pour une valeur de près de 120 000 DA.

Selon les précisions de Karim Bouzrara, la majorité des infractions est généralement enregistrée dans les endroits isolés. Et de préciser que les commerçants activant au niveau des grandes artères sont généralement vigilants.

Toutefois et même si aucun dispositif n'a encore été mis en place, afin de protéger le consommateur des intoxications alimentaires, la cellule contrôle qualité compte tout de même investir les marchés et leurs alentours durant les deux premières semaines du mois de Ramadan, avant de procéder à d'autres tâches d'ordre technique.

Quant au contrôle des prix, ce responsable nous explique que sa cellule ne dispose d'aucune autorité pour protéger le consommateur contre les spéculateurs .

«Nous ne pouvons absolument rien faire sur ce point. Les commerçants sont libres de fixer les prix qu'ils désirent. Il n'y a aucune loi qui l'interdit», souligne-t-il. Toutefois et selon les précisions de notre interlocuteur, ses agents procèdent quotidiennement au relevé des prix au niveau des marchés, pour ensuite adresser un rapport détaillé de la situation au ministère du Commerce. Mais cette procédure se fait seulement à titre d'information.

Ainsi, il ressort clairement que le mois de Ramadan sera le mois de tous les dangers pour les simples citoyens. D'une part, les prix ne cessent de flamber jusqu'à leur paroxysme.

D'autre part, les risques de consommer des produits avariés sont plus importants.

M. M.

Photo : Samir Sid.

28 % des intoxications sont dues au non-respect des conditions d'hygiène et des normes de conditionnement.

BAB-EL-OUED

Les locataires d'un vieux immeuble lancent un SOS

Les locataires de l'immeuble sis 6, rue El-Arbi-Madi (ex-rue Dauphiné), à Bab-El-Oued, lancent leur énième appel de détresse. Datant de l'ère turque, cette bâtisse de deux étages risque, selon leurs dires, de s'effondrer à tout moment. «Nous souffrons le martyre depuis plusieurs années», clament-ils.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Il est à signaler que l'état de cet immeuble s'est dégradé depuis les intempéries qui ont touché Bab-el-Oued en 2001 et a empiré suite au séisme de 2003 Depuis, quinze familles vivent le danger au quotidien. «Les escaliers sont complètement délabrés, causant souvent des accidents et occasionnant des blessures aux usagers, notamment les enfants», indiquent-ils. Comme cette demeure est un bien de la commune de Bab-el-Oued, ses habitants ont interpellé à maintes reprises le président d'APC, le chef de daïra et le wali d'Alger. «Même les éléments de la Protection civile se sont déplacés pour vérifier l'état de notre habitation», précisent-ils. Saisi une énième fois, il y a près d'un mois, le premier responsable de cette commune a promis de dépêcher une unité du Contrôle technique de construction (CTC), en vain. «Cette promesse n'a jamais été tenue», assurent-ils.

Ainsi, leurs tentatives de sensibilisations sont restées sans suite et leurs appels de détresse sans écho. «Ils attendent quoi pour réagir ? L'irréparable peut-être ? Ou bien qu'il y ait des morts ?», tonne l'un des locataires.

En guise de protestation, ces locataires n'ont pas trouvé mieux que de s'exprimer par des graffitis. Des inscriptions mentionnant «Aidez-nous, 15 familles sont en danger de mort», sont gravées sur les murs de cet immeuble.

Ils ont également érigé l'emblème national sur leur bâtisse. «Au cas où les responsables l'ont oublié, nous aussi nous sommes des Algériens», clament-ils.

R. N.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DE DÉFENSE DES LIBERTÉS SYNDICALES (CDLS)

Halte au harcèlement des syndicalistes !

Dans un paysage politique de plus en plus policé, les syndicats autonomes représentent le champ idoine pour la défense des droits et intérêts collectifs des travailleurs. Le pouvoir s'emploie à en réduire l'impact par tous les moyens à sa disposition. C'est ainsi que le harcèlement des syndicalistes continue à détruire des vies et des carrières !

Ahmed Badaoui, pour avoir voulu donner au syndicalisme les lettres d'une noblesse perdue depuis bien longtemps, redonner à l'UGTA son aura de centrale combattante, défendant réellement les «intérêts matériels et moraux» comme stipulé par ses statuts, fit les frais d'une monstrueuse opération de redressement, sans que la centrale syndicale - dont il était membre de la commission exécutive - osât tenter quoi que ce soit pour le défendre. Bien au contraire, elle participa à la curée.

Ahmed Badaoui suspendu de ses fonctions d'inspecteur divisionnaire des douanes depuis 2005, a vu son traitement et les attributs de sa fonction suspendus, sans autre forme de procès. Bien pire, il fut injustement accusé d'avoir fomenté «des troubles à l'ordre public» ; le procès, selon ce chef d'accusation, est toujours en cours. Dernièrement, à la sortie du territoire national, la police des frontières d'Oum-Tboul lui réclame un titre de congé que l'administration des douanes ne veut pas lui délivrer. Mieux encore, cette dernière, informée de sa présence au poste frontalier a immédiatement dépêché son responsable local afin de demander aux services de police de l'empêcher de sortir du territoire national, au motif qu'il est poursuivi en justice, se substituant ainsi aux services compétents de la justice. Après bien des déboires et humiliations, le voilà donc privé d'un droit fondamental, la liberté de circulation, proclamé par la Constitution.

Ahmed Badaoui subit ainsi, comme des centaines de syndicalistes, fidèles à leur engagement vis-à-vis des travailleurs, l'injustice de sanctions utilisées par le pouvoir pour briser toute velléité de résistance. Las d'un combat qui a provoqué plusieurs maladies ayant failli le mener à la mort, Ahmed Badaoui réclame ce qui lui est dû : sa réintégration au sein de son administration et le rétablissement de ses droits pleins et entiers.

Le CDLS appuie cette légitime revendication, comme celles des centaines autres syndicalistes qui sont dans le même cas qu'Ahmed Badaoui, et en appelle aux syndicats autonomes, aux Ligues des droits de l'homme et aux partis politiques, pour élever la légitime protestation qu'appelle de pareils pratiques et dérives de la part des pouvoirs publics.

Alger le 6 août 2009,
le Comité de défense
des libertés syndicales